

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

**Décision n° JUR 2012-05 du 20 juin 2012 portant délégation de signature du directeur
du département juridique (JUR) aux responsables d'unité spécialisée de JUR**

NOR : TRAT1226943S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur du département JUR,
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs consentie le 20 septembre 2004 (note générale n° 5556) au directeur du département juridique par le président-directeur général de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs consentie le 27 septembre 2004 (note générale n° 5565) au directeur du département juridique par le directeur général adjoint, chef de l'établissement DSC ;
Vu la délégation de pouvoirs consentie le 7 octobre 2004 (note générale n° 5578) au directeur du département juridique par le président-directeur général de la RATP,

Décide :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de sa part, de donner délégation à :

1. M. Franck GAILLARD, responsable de l'unité spécialisée projets et contrats ;
2. ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, Mme Isabelle DEZITTER, responsable de l'unité spécialisée affaires sociales ;
3. ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, Mme Magali FOUR, responsable de l'unité spécialisée affaires pénales ;
4. ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, M. Olivier MAURICE, responsable de l'unité spécialisée assurance et responsabilité liée au transport,

à l'effet de signer, en son nom, les actes listés dans les délégations de pouvoirs susmentionnées.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 20 juin 2012.

Le directeur du département JUR,
D. CHADEVILLE